

la bulle *Quod auctoritate*, par laquelle il nous accorde pour cette année la faveur d'un jubilé extraordinaire, il revient encore à la charge et recommande avec de nouvelles instances aux fidèles de s'engager dans le Tiers-Ordre, aux évêques et aux prêtres de le propager avec zèle auprès d'eux.

Il ne se contente pas de ces occasions solennelles où il prend la parole en sa qualité de pasteur universel des âmes et de docteur œcuménique : il y revient et insiste dans ses audiences particulières aux évêques et aux prêtres, à quelque nation qu'ils appartiennent, et il leur recommande le Tiers-Ordre comme un moyen de sanctification pour eux-mêmes et d'influence puissante sur le monde. A nous surtout, Frères Mineurs de toutes les branches, il impose l'obligation d'un zèle infatigable pour cette œuvre. Il semble qu'il entende à ce propos résonner à ses oreilles la parole de saint Paul : *Insta opportune importune, argue, obsecra, increpa, in omni patientia et doctrina.* (II Timoth., IV.)

C'est donc vraiment un enseignement catholique que l'utilité et les avantages du Tiers-Ordre, c'est donc vraiment un devoir pour le clergé de répandre le Tiers-Ordre, c'est une recommandation formelle, instante, réitérée à tous les vrais chrétiens d'en prendre l'habit, d'en observer les règles et d'en avoir l'esprit.

Aussi un de nos plus éminents évêques de France allant recevoir sur le tombeau de saint François l'habit de son Tiers-Ordre, s'écriait-il : " Je ne puis retarder plus longtemps cette fois, il me semblerait n'être plus catholique." Aussi beaucoup d'évêques, un grand nombre de prêtres et d'innombrables fidèles portent-ils avec joie les livrées du séraphin d'Assise.

Et cependant, si nombreux que soient les Tertiaires, ils peuvent, ils doivent être plus nombreux encore.

Nous nous adressons donc à nos frères dans le sacerdoce et nous leur disons : Vous désirez sauver les âmes qui vous sont confiées, pourquoi ne pas recourir au moyen qui vous est recommandé par le Pasteur universel des âmes. Vous voulez sanctifier vos fidèles, pourquoi ne pas employer ce moyen de sanctification qui a donné au ciel tant de saints, à l'Eglise tant d'hommes éminents en vertus, et aux âmes tant de grâces ?

Le Tiers-Ordre donnerait aux prêtres eux-mêmes une force dont ils déplorent souvent l'absence. L'expérience